ISSN 1887 - 3898

LEGITIMATION SOCIALE ET INTERIORISATION DE LA DOMINATION

Caroline Guibert Lafaye

CNRS – Centre Maurice Halbwachs caroline.quibetlafave@ens.fr

Résumé:

Quelle pertinence, dans le contexte socio-économico-culturel actuel, les théories de la légitimation du système social et de l'intériorisation de la domination revêtent-elles encore ? Cette intériorisation consiste-elle en une appropriation, par les individus les moins avantagés socialement, des normes et des stéréotypes normatifs de l'idéologie dominante ? Nous envisagerons ces phénomènes de domination normative à partir d'une série d'entretiens menés en 2010-2011. À partir de ces derniers, nous proposerons une réévaluation des conclusions de la théorie de la dominance sociale et de la justification de la structure sociale. L'hypothèse d'une asymétrie idéologique, concernant la logique de formation des opinions en matière de justice et d'inégalités, demande à être reconsidérée. Les formes d'intériorisation des structures de la domination semblent en effet moins reposer sur des processus psychologiques que normatifs, notamment fondés sur des argumentaires de « responsabilisation » et de libre choix individuel.

Mots-clés: Domination, justice, légitimation, inégalités, Honneth.

Abstract:

In the contemporary socio-economico-cultural context, does the theories of the system legitimation and of the internalization of domination still have accuracy? Is this internalization an appropriation of the stereotypes, of the dominant norms by individuals socially disadvantaged? We consider these phenomena of normative domination from a series of interviews conducted in 2010-2011. From these interviews, we propose a reassessment of the conclusions of the theory of social dominance and of the justification of the social structure. The hypothesis of an ideological asymmetry, regarding the formation of beliefs on justice and inequalities, needs to be reconsidered. The internalization of the domination structures seem to be less based on psychological processes than on normative processes, including arguments based on personal "responsibility" and individual free choice.

Key words: domination, justice, legitimation, inequalities, Honneth.

Certains clivages sociaux et certaines positions sociales (statut professionnel, niveau socioéconomique) expliquent les préférences individuelles pour des normes de justice hétérogènes et la mobilisation de critères axiologiques distincts dans les jugements de justice. Ainsi la psychologie sociale suggère que la psychologie des groupes dominés se distingue de celle des groupes dominants (Lorenzi-Cioldi, 2002), au motif que les logiques de formation des opinions ne sont pas toujours identiques pour ces groupes. L'expérience de l'oppression et celle de la domination expliqueraient les divergences dans la manière dont chacun des groupes interprète la régulation des rapports sociaux. L'hypothèse d'une asymétrie idéologique œuvre aussi bien dans les théories de la dominance sociale que dans celles de la justification du système (justification-system).

La première, portée par Sidanius et Pratto (1999), confère aux positions sociales un rôle explicatif dans la légitimation des inégalités sociales. La théorie de la dominance sociale prédit, d'une part, une tendance des dominants à préserver leurs privilèges (ou leurs intérêts), en refusant des politiques qui redistribueraient les ressources sur un mode plus égalitaire et, d'autre part, une tendance des groupes dominés à défendre leurs intérêts, les conduisant inexorablement à soutenir les politiques redistributives. L'hypothèse d'une « asymétrie idéologique » suppose que la relation entre des idéologies légitimatrices et le soutien à des politiques de domination est d'autant plus forte que l'on monte dans la hiérarchie sociale (Sidanius et Pratto, 1999). Les groupes ne faisant pas les mêmes expériences selon leurs positions dans la hiérarchie sociale (Sherif, 1967), l'hypothèse de l'hétérogénéité de leurs attitudes et jugements à l'égard des inégalités et de la justice sociale paraît plausible.

S'appuyant sur des aspects psychologiques et cognitifs, la théorie de la justification du système (Jost et Banaji, 1994; Jost, Banaji et Nosek, 2004) prédit un effet inverse : les groupes dominés auraient tendance à légitimer l'ordre social inégalitaire parce qu'ils trouveraient ainsi un moyen de donner sens à la domination. Leur attitude consisterait moins à vouloir corriger les inégalités qu'à faire de nécessité vertu.

Ces théories, formulées pour certaines dans le contexte des années 1980-1990, conservent-elles aujourd'hui une pertinence, en particulier dans un contexte européen plutôt qu'états-unien et dans une conjoncture socioéconomique hétérogène à celle en référence à laquelle elles ont émergé ? À supposer qu'elle soit avérée, l'intériorisation de la domination consiste-elle encore aujourd'hui en une appropriation, par les individus les moins avantagés socialement, des normes et des stéréotypes normatifs de l'idéologie dominante ? Nous n'entrerons pas ici dans la discussion de la persistance d'une domination de classe, c'est-à-dire de la domination en tant que rapport de force social ou polarisation de la structure sociale autour d'une accumulation asymétrique de privilèges et de handicaps (Bihr et Pfefferkorn, 1999), mais envisagerons la réalité et la possible extension d'une domination normative aux modes de raisonnement et d'évaluation des individus auquel la structure sociale ne bénéficie pas. Pour ce faire, nous privilégierons une détermination faiblement substantialiste de la notion de domination, établissant que dominants et dominés se distinguent, respectivement, comme « ceux auxquels l'ordre social profite et bénéficie et ceux auxquels il nuit » (Fischbach, 2010, p. 102). « Le dominant est [alors] celui qui occupe dans la structure une position telle que la structure agit en sa faveur » (Bourdieu, 2000, p. 238).

Après avoir précisé les caractéristiques contemporaines d'une possible domination normative, en nous appuyant sur des entretiens approfondis récemment réalisés, nous interrogerons les théories de la justification du système et de l'intériorisation de la domination, à partir d'une typologie de profils d'intériorisation des normes de l'idéologie dominante. Nous identifierons ensuite les modes caractéristiques d'appréhension et de compréhension de la réalité sociale, selon la variabilité de positions s'opposant conformément à la polarité, exploitée par A. Honneth (2000), entre dominants et dominés. Enfin nous esquisserons les traits d'un possible « ethos de la domination » ou d'une conscience morale commune aux individus les moins avantagés socialement.

1. Domination sociale et société contemporaine

1.1 Domination et prétention à la légitimité

La notion de domination, convoquée dans l'analyse sociologique, trouve son origine dans les travaux de M. Weber qui l'envisage comme une relation sociale, au sens d'un « comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence » (Weber, 1922, p. 58). En tant que relation sociale, la domination constitue un ensemble d'attentes émanant d'un ou de plusieurs acteurs, concernant le comportement probable d'autres acteurs.

L'enquête par entretiens approfondis *Perception des inégalités et sentiments de justice (PISJ)*, menée durant l'hiver 2010-2011 dans cinq zones géographiques françaises : les régions de Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Paris, constituera le cadre empirique à partir duquel seront envisagées ces « revendications de légitimité ». Versant qualitatif, d'une enquête comportant un volet quantitatif, cette recherche a bénéficié d'un financement de l'Académie des sciences morales et politiques (Fondation Simone et Cino del Duca). Les individus interrogés ont été sélectionnés conformément à un échantillonnage « boule de neige », s'efforçant toutefois de respecter une certaine diversité sociologique (voir annexe 1). Les cinquante-et-un entretiens approfondis menés ont été enregistrés et retranscrits intégralement, pour ensuite être soumis à une analyse classique de contenu ainsi qu'à une analyse textuelle à l'aide du logiciel Alceste.

Dans le fil de ces récits, se laissent appréhender des motivations expliquant que des sujets attribuent à l'ordre social une légitimité. Elles concernent, comme Max Weber l'avait déjà souligné, la tradition – *i.e.* la validité de ce qui a toujours été –, la croyance d'ordre affectif, la croyance rationnelle en valeur – *i.e.* la validité de ce que l'on a jugé absolument valable –, la légalité. La référence à des qualités individuelles spécifiques opère également dans certains discours de légitimation.

L'interprétation wébérienne de la domination la saisit comme l'effet d'un pouvoir contraignant les dominés à se percevoir selon les catégories qu'il impose, parfois même au-delà de leur conscience. L'interprétation marxiste suggère que les dominés consentent, sans même s'en apercevoir, à s'appréhender eux-mêmes à partir des catégories linguistiques imposées par le pouvoir. Le pouvoir consiste alors aussi bien à imposer une définition du monde qu'à établir un mode d'articulation des choses, autorisant et rendant plausible certaines pratiques. L'imposition de la domination peut en outre passer par la capacité d'imposer des pratiques sociales au travers de la manipulation et du contrôle de codes culturels (Toffler, 1990). Elle est alors le fruit de la contrainte (Bentham, 1780; Bauman, 1988) et procède par le biais de pressions externes ou de contraintes limitant l'action individuelle voire collective. Néanmoins l'évolution des configurations sociopolitiques et de l'implication (*empowerment*) d'un plus large spectre d'acteurs dans la décision politique met à mal la capacité d'imposition du pouvoir, de la contrainte ou de l'application *directe* de la volonté des groupes dominants sur les autres groupes, aussi bien dans le cadre national qu'international.

De même, la superposition stricte des phénomènes de domination avec la notion de classe et la stratification sociale a fait l'objet de critiques (voir Touraine, 1969), en raison notamment de la dislocation des échelles hiérarchiques, de l'accroissement des catégories moyennes et de la multiplication des canaux d'influence. Enfin l'interprétation de la domination en référence à l'idéologie (Marx et Engels, 1845) se voit aujourd'hui confrontée à la difficulté d'identifier un système global d'imposition culturelle. Toutefois l'hypothèse d'une « hégémonie », désignant un principe d'organisation de la société grâce auquel la classe dirigeante exerce sa direction, moins par l'intermédiaire de la force, qu'en s'assurant de la loyauté des masses et en influençant leurs manières de penser (Gramsci, 1929-1935) semble encore exploitable. Cette orientation interprétative suggère que l'hégémonie se déploie comme un système vécu de significations et de valeurs, c'est-à-dire à la fois une « culture » et une forme vécue de subordination des classes subalternes. La domination reposerait

alors sur le « consensus actif des dominés » (Gramsci, 1990, p. 120, note 10), associé à des formes d'intériorisation de la domination, susceptibles de donner lieu à des attitudes de légitimation. Ce sont précisément ces phénomènes d'intériorisation et de légitimation que nous interrogerons et analyserons.

1.2 L'idéologie dominante

D'un point de vue rhétorique et normatif, la légitimation du système social s'appuie à la fois sur une idéologie dominante – qui tend à se faire passer pour neutre – et sur des normes et des raisonnements constitutifs d'une « idéologie de la domination ». La première s'exprime dans les représentations tenues aujourd'hui pour allant de soi et qui se trouvent largement admises ou fortement répandues. La référence au mérite en est exemplaire. L'« idéologie de la domination » en revanche rassemble les moyens discursifs et conceptuels permettant de justifier et de perpétuer des positions avantagées. Elle s'illustre dans la tendance des bénéficiaires du système social à convoquer la référence aux diplômes, aux compétences et surtout aux responsabilités pour justifier les différences salariales. Aucun de ces deux types de discours n'est strictement assignable à un groupe social spécifique, quoique le second puisse constituer un outil jouant en faveur des individus occupant les positions socialement les plus avantageuses. Ces deux formes de discours ne sont pas non plus exclusives l'une de l'autre, l'idéologie du management s'inscrivant par exemple dans ces deux registres.

Décrire certains des traits de l'idéologie aujourd'hui la plus répandue — ou dominante —n'implique pas « d'accepter [méthodologiquement] l'affirmation qu'il existe dans nos sociétés une véritable idéologie dominante assurant tout à la fois la légitimation de l'ordre social, la dissimulation de la domination, l'unification de la société et la désorganisation des groupes subalternes. Certes, il existe toujours des traits culturels marquants, mais, de là à leur attribuer une fonctionnalité nécessaire au maintien de la domination, il y a un pas que la prudence analytique invite à ne pas franchir » (Martuccelli, 2004, p. 474). Ainsi par exemple la naturalité supposée du rôle maternel, au moins présente dans certains milieux sociaux, contribue à la perpétuation de formes de domination associées au genre (Okin, 1989)¹. Délaissant l'hypothèse d'une « imposition culturelle uniforme », nous serons attentifs aux « mécanismes divers de domination qui font de moins en moins appel à une soumission par consentement » (Bauman, 1988 ; Martuccelli, 2001) mais qui convoquent des normes contribuant à la perpétuation de la structure sociale existante. Quoique « l'"idéologie" ne désigne [...] qu'un ensemble hétérogène de dispositifs d'imposition culturelle [ils] n'en conservent pas moins une capacité de contrainte réelle » (Martuccelli, 2004, p. 474).

Cette contrainte coïncide partiellement avec des mécanismes d'inscription subjective de la domination. Dans quelle mesure cette subjectivisation de la domination s'appuie-t-elle sur des processus d'intériorisation d'une idéologie dominante voire d'intériorisation de la domination? Nous tenterons d'élucider cette question en restreignant l'analyse aux conceptions de la justice, à l'appréciation des inégalités et aux représentations de la société juste. En la matière, les contenus normatifs les plus répandus – caractéristiques de l'idéologie dominante – concernent la valeur incontestée assignée à la croissance économique et au marché comme principal mécanisme de fonctionnement de la vie sociale (Lebaron, 2000), au mérite individuel, à l'indépendance et à l'autonomie ainsi qu'aux formes rationalisées d'utilisation des ressources humaines en entreprise ou à la naturalité du rôle de mère pour les femmes (Fassin, 2002; Knibiehler et Neyrand, 2004).

Ces impératifs économiques fondent des méthodes de gestion de l'entreprise dont l'idéologie du management se fait l'écho. Or son champ sémantique et ses prescriptions infusent le discours portant sur la vie quotidienne

_

¹ Sans considérer qu'ils soient centraux aujourd'hui, certains facteurs « culturels » interviennent dans la production de l'idéologie dominante. Ainsi l'assignation des femmes à leur rôle de mère inscrit dans l'ordre social un mode de fonctionnement interprété comme « naturel », « évident » et allant de soi.

et la perception que les individus ont de leur propre existence. La proposition de se développer personnellement, née dans l'espace du néomanagement (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 140), constitue une exigence normative qui pèse sur la vie des individus, lesquels doivent répondre à l'injonction d'être les acteurs de leur « épanouissement », de leur « développement », les « acteurs » de leur vie.

Une analyse comparable pourrait être conduite pour la référence à la notion de « projet ». De même, il est aujourd'hui largement admis, dans le monde professionnel, que la prise en compte des résultats voire la direction par objectifs (Boltanski et Chiapello, 1999, p. 106) sont des garants d'une gestion efficace de l'entreprise et les critères évidents d'une rémunération juste. La promotion des responsabilités participe de la même logique.

Sont jugées unanimement méritantes et désirables des qualités telles que la flexibilité et la souplesse, l'autonomie et l'indépendance. Chacune s'impose aux individus à la manière d'une injonction. L'injonction à l'autonomie peut prendre la forme d'un appel à la performance, au milieu d'une concurrence généralisée (Bajoit et Franssen, 1995; Dubet, 2000). L'injonction à l'indépendance met en demeure l'individu de ne dépendre de personne (Martuccelli, 2004, p. 486), en particulier pas des institutions sociales (voir Paugam, 1996).

L'organisation sociale et ces logiques managériales imposent une idéologie du mérite, articulée autour de la mesure des résultats, de l'efficacité individuelle et de l'implication personnelle au travail. Au plan individuel, l'idéologie dominante s'incarne dans un discours valorisant le mérite personnel – vecteur de valorisation de l'individualité – et les carrières individuelles. Elle s'avère très largement répandue puisque 85 % des Français jugent acceptables des différences de revenu rémunérant des mérites individuels différenciés (Forsé et Galland, 2011).

Ce large consensus n'exprime toutefois pas simplement une opinion commune mais traduit également une forme de domination sociale car, dans ce schéma méritocratique, « le critère de la réussite est unique et la société fondée essentiellement sur une certaine hiérarchie. [...] ce modèle de référence [...] permet à une minorité de cumuler tous les avantages : le pouvoir, l'argent, le travail intéressant, le mode de vie offrant le plus de liberté [...] [mais se trouve] en profonde contradiction avec l'aspiration à l'égalité » (Delors, 1975, p. 138-139). Ainsi « il y a, dans le sens commun, une tendance à croire que le revenu et la richesse et les bonnes choses dans la vie, d'une manière générale, devraient être répartis en fonction du mérite moral. [...] Bien que l'on reconnaisse que cet idéal ne peut jamais être complètement réalisé, il passe pour être la conception correcte de la justice distributive, du moins comme première approximation » (Rawls, 1971, p. 348). Pourtant, considérer que les individus sont responsables de leurs dotations individuelles ne va pas de soi. Des principes de justice distributive équitables devraient tenir compte de ce que « nul ne mérite sa place dans la répartition des atouts naturels, pas plus qu'il ne mérite sa place de départ dans la société » (Rawls, 1971, p. 349).

1.3 L'idéologie de la domination

Conjointement à ces interprétations normatives aujourd'hui largement répandues, se dessinent des représentations et des schémas prégnants, propres à perpétuer les structures sociales existantes. Ainsi la référence à des contraintes économiques structurelles, macro- ou microsociales, revêt un statut spécifique. Elle opère comme un motif de déresponsabilisation des dirigeants, concernant certaines conditions de travail imposées aux salariés. Les discours des intermittents du spectacle, recueillis dans *PISJ*, en sont exemplaires². Or la

_

² Évoquons simplement le discours de Charles : « [...] par rapport aux revenus, je dirais juste que par rapport aux déclarations des heures et compagnie, c'est complètement injuste, parce que pas une seule boîte de prestation, pas une seule boîte ne déclare les heures qu'on fait, les heures véritables. On bosse douze ou quatorze heures, on est toujours

possibilité de la domination dépend étroitement de la représentation d'une série de processus structurels faisant système et limitant, de l'« extérieur », par la « force des choses » (voir Martuccelli, 2004, p. 474) la sphère du travail salarié ou l'action politique. Ces motifs interprétatifs, convoqués par ceux-là mêmes qu'ils désavantagent (Beaud et Pialoux, 1999), témoignent de phénomènes d'intériorisation de la domination qui s'exerce alors « moins par le biais du consentement que par des contraintes de plus en plus éprouvées et présentées comme des contraintes » (Martuccelli, 2004, p. 476) vécues comme indépassables par l'acteur, c'est-à-dire par l'appropriation de schèmes cognitifs précis, à la fois représentatifs et perceptifs.

L'assignation à la responsabilité et à la responsabilisation – dont les politiques publiques se font le relais – constitue l'un des vecteurs de la domination sociale, dans la mesure où s'opère de la sorte un transfert à l'individu de tout ce qui lui arrive, associé à la croyance qu'il a toujours la possibilité de « faire » quelque chose de sa vie. Ce motif médiatise un certain rapport de l'individu à l'ensemble des événements qu'il vit. Un tel modèle d'assujettissement « suppose que l'individu se sente, toujours et partout, responsable non seulement de tout ce qu'il fait (notion de responsabilisé), mais également de tout ce qui lui arrive (principe de responsabilisation) » (Martuccelli, 2004, p. 479).

Cette représentation normative permet aux plus avantagés de justifier leur position. Son appropriation – conjointement à l'évocation du libre choix, voire du choix éclairé – par les individus que le système social désavantage (intermittents du spectacle, métiers du social, professions paramédicales et scolaires) les conduit à s'abstenir, pour eux-mêmes, de toute forme de plainte. Elle témoigne de formes d'intériorisation de la domination.

Une variante de la responsabilisation consiste dans la « dévolution » (Martuccelli, 2004), qui « établit » la culpabilité de l'individu et l'institue comme l'« auteur » de sa vie. Elle permet à la société et à la collectivité de se soustraire de sa responsabilité face au sort de ses membres les plus fragiles (Martuccelli, 2004, p. 492). Elle s'illustre dans la dénonciation des pauvres non méritants. L'individu responsabilisé au niveau des « causes » de sa situation est aussi « culpabilisé » sous forme de sanction, au niveau des « conséquences » de ses actions (Martuccelli, 2004, p. 491). Ce motif peut être convoqué pour suggérer la responsabilité des familles immigrées défavorisées pour leur propre situation et illustre la tendance à accuser (*derogate*) la victime (Lerner, 1980) de son propre sort.

déclarés huit ou dix heures. Et au final, à la fin de l'année on n'a pas assez d'heures pour avoir le statut d'intermittent du spectacle. Ça c'est l'injustice principale. Mais c'est une pratique tacite que dans les boîtes de prestation, aucune ne paie les gens à leur juste valeur horaire, on va dire. Au niveau salarial, non, je trouve ça juste, la plupart du temps, c'est correct. Je suis payé 150 à 200 euros nets la journée déclarée dix heures. Mais ça peut être des journées de quinze heures, et ça sera quand même 200 euros maximum. C'est une sorte de forfait. Et quand tu bosses sur deux jours, par exemple que tu as une préparation la veille, et que tu bosses le lendemain, la préparation par exemple elle va pas être déclarée, mais tu peux avoir un cachet un peu plus gros pour le lendemain, ça peut monter à 240 des fois. Donc t'as bossé une journée et demie mais ils ne vont te déclarer que huit heures. Alors qu'au final t'auras fait que deux jours de boulot. Or la déclaration des heures c'est important pour moi, c'est ce qui me permet d'avoir mon statut. Et les groupes c'est encore pire. Les groupes de musique déclarent une fois sur deux. Donc ça c'est une catastrophe. Parce que bon eux n'ont pas les moyens pour la plupart, donc au niveau déclaration, une fois sur deux c'est pas déclaré, ou très peu d'heures, parce que les charges sont trop lourdes ».

2. Permanence de l'asymétrie idéologique ?

2.1 Théorie de la « justification du système » et théorie de la dominance sociale

Les données de sociologie qualitative, recueillies dans *PISJ*, invitent à reconsidérer certaines conclusions de la psychologie expérimentale, en l'occurrence l'hypothèse d'une « asymétrie idéologique » ainsi que la théorie de la « justification du système ». En effet, les phénomènes d'intériorisation de la domination y s'avèrent rares et plutôt partiels, c'est-à-dire relatifs à des sphères de la justice plutôt que caractérisant l'ensemble des représentations, concernant la justice et les inégalités, d'un même individu. Ainsi Jacques, infographiste actuellement au chômage et en fin de droit, tolère les inégalités de patrimoine et celles afférentes à sa transmission mais se montre éminemment critique à l'égard du système socioéconomique français. S'agissant des premières, il conclut : « C'est comme ça. On ne peut pas tout prendre, et tout redistribuer ».

De même, l'attribution d'une responsabilité personnelle pour sa propre situation est loin de constituer le facteur majeur d'explication, par les individus les moins avantagés socialement, de leur propre situation (Jost *et al.*, 2004), si ce n'est dans le cas unique de Thibault, ouvrier qualifié de 44 ans³. De même, rares sont les exemples recueillis de rationalisation de la position dominée, visant notamment à rendre vivable cette position, que la théorie de la justification du système place pourtant en son cœur. On observe en revanche un phénomène très largement répandu socialement d'impératif d'absence d'envie et de satisfaction à l'égard de sa propre situation, dont on pourrait interroger les raisons culturelles et les effets induits par une situation d'enquête en face-à-face.

Les entretiens réalisés exigent également de reconsidérer les conclusions de la théorie de la dominance sociale. La remise en question de la structure sociale s'avère partielle chez les individus les moins avantagés qui penchent plutôt, comme nous allons le voir, pour une légitimation conditionnelle de l'idéologie du mérite et une critique des écarts de revenu. L'intensité de la critique est très prégnante, lorsque les individus ont un vote marqué à gauche (voir Guibet Lafaye, 2011). La méthodologie empirique ébranle les conclusions de la psychologie sociale, s'appuyant souvent sur des méthodes expérimentales, et dévoile des processus sociaux, se situant à mi-chemin des théories de la dominance sociale et de la justification du système.

L'hypothèse de l'asymétrie idéologique se trouve en revanche largement remise en cause concernant la logique de formation des opinions, en matière de justice et d'inégalités, cette logique étant moins le fruit de positions sociales hétérogènes ou antagonistes dans l'espace social que d'un effet de la systématicité des représentations morales et des principes axiologiques individuellement privilégiés. Comme nous allons le montrer, la principale ligne de clivage entre ces opinions suit l'opposition des opinions politiques des répondants qui, dans le volet quantitatif⁴ comme dans le volet qualitatif de *PISJ*, constitue le principal facteur sociodémographique explicatif des opinions individuelles, en matière de justice sociale, bien davantage que la position sociale, l'emploi occupé ou le niveau de revenu. Les convictions et représentations morales présentent donc une cohérence propre et seraient à la fois premières et plus explicatives que les intérêts associés aux positions sociales, lorsque les individus se prononcent sur la stratification sociale, contrairement à ce qui a été défendu par les théories précédemment mentionnées.

.

³ On notera toutefois que la référence à la responsabilité personnelle peut constituer un facteur de mise en valeur de soi ou d'auto-justification émaillant le discours des individus les plus avantagés comme de ceux qui le sont moins. La fierté d'être parvenu à s'en sortir, y compris lorsque l'on a atteint une position que d'autres – différemment situés dans l'espace social – peuvent juger modeste traverse une large part du discours ouvrier recueilli.

⁴ Ce volet s'est déroulé de septembre à octobre 2009 auprès d'un échantillon de 1711 individus représentatifs par quota de la population de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine.

2.2 Une intériorisation de la domination ?

Ces précisions apportées, certains phénomènes discursifs, normatifs et représentationnels émergeant des entretiens semblent toutefois, en matière d'inégalités, imputables à des formes d'intériorisation de la domination. « Les modes de représentation des sentiments d'injustice sociale ne sont pas, comme on le suppose trop souvent, à la libre disposition des sujets concernés, mais [...] ils sont influencés et déterminés par de multiples mécanismes de domination de classe. Ces processus de contrôle de la conscience morale ont pour tâche de réprimer assez tôt l'expression des sentiments d'injustice, pour que le consensus de la domination sociale ne se trouve pas remis en cause » (Honneth, 2006, p. 212). Ces effets se lisent par exemple dans le constat saisissant que les individus occupant les professions les plus dominées (tels les ouvriers) déclarent ne pas avoir subi de situation d'injustice. Thibault, ouvrier ajusteur-monteur, admet que « toujours dans l'enfance, je pense qu'on a toujours l'impression d'être traité injustement par ses parents, des choses comme ça, mais de là à dire que c'était une injustice totale, c'est un peu gros comme mot ». Ainsi une situation perçue comme traduisant un phénomène avéré de domination sociale peut ne pas être vécue dans ces termes par l'individu concerné (voir Schwartz, 1990). On sait par ailleurs que les individus désavantagés par des inégalités structurelles échouent souvent à contester les injustices socioéconomiques (Lane, 1959; Hochschild, 1981; Thurow, 1981) et supportent la structure sociale telle qu'elle est, alors même qu'elle les défavorise (Runciman, 1966; Sennett et Cobb, 1972).

Afin de tester, dans les conditions sociales contemporaines, la permanence et la robustesse de l'hypothèse de l'intériorisation de la domination et de l'intériorisation de l'idéologie dominante, rapportées à des questions de justice sociale, nous avons esquissé une typologie à double entrée permettant à la fois de saisir les conceptions individuelles de la justice (par opposition à la reproduction de stéréotypes normatifs), les formes de l'expression du sentiment d'injustice et, d'autre part, les degrés d'adhésion à l'idéologie dominante selon les positions occupées au sein de l'espace social.

Ainsi nous préciserons dans quelle mesure les individus les moins avantagés par la structure sociale convoquent les principes de justice de l'idéologie dominante (celui du mérite notamment par opposition au principe d'égalité ou d'utilité sociale) et dans quel contexte. L'appréciation de l'intériorisation de la domination suppose également d'envisager les raisons avancées par ce groupe, pour justifier des inégalités sociales et des inégalités de revenu. Les phénomènes d'acceptabilité des inégalités sont les plus patents concernant les inégalités dites économiques, c'est-à-dire de revenu et de patrimoine.

L'intériorisation de la domination se lit également dans la perception de la structure macrosociale et de ses mécanismes de fonctionnement. Les processus de légitimation procèdent en convoquant des valeurs ou en faisant référence à une interprétation des rapports de force dans la société. Alors que l'explication matérialiste et structuraliste, faisant intervenir le « conflit réel » entre groupes (Sherif, 1967) comme principe explicatif des opinions (voir Esses et al., 1998; Bobo, 2000), anime le discours des individus se positionnant le plus à gauche de l'échiquier politique, le discours dominant sur la nécessaire flexibilité des salariés, sur les contraintes du marché du travail et sur celles qui pèsent sur les employeurs point, de façon incidente, dans le récit de ceux que la société désavantage. Des formes d'intériorisation des normes dominantes se dessinent, lorsque sont évoquées la valeur des diplômes ou les compétences requises pour des fonctions médicales dominantes ou d'encadrement (diriger, être chef de chantier). En particulier les intermittents du spectacle justifient souvent les contraintes pesant sur les entreprises qui les embauchent et leur proposent des contrats iniques (voir Menger, 2005).

Les formes d'intériorisation des structures de la domination semblent ainsi moins reposer sur des processus psychologiques que normatifs. En effet l'internalisation de leur responsabilité pour leur situation personnelle (i.e. pour ce qu'elles sont parvenues à réaliser) ne prévaut pas chez les personnes occupant des positions

professionnellement désavantagées. La théorie de l'attribution, suggérant que ces individus attribuent leurs rétributions à un défaut de leur caractère (paresse ou stupidité), les portant à croire qu'elles méritent leurs positions ou encore que leur niveau de rétribution est juste et équitable, s'avère en l'occurrence faiblement explicative. La plupart assume un discours critique contre les inégalités qui les pénalisent. En revanche, l'intériorisation des logiques de la « responsabilisation » s'avère plus prégnante et plus explicative des positions normatives.

2.3 Profils typologiques et intériorisation de la domination

a. Une domination intériorisée ?

Pour éprouver la pertinence des théories de l'intériorisation de la domination, en matière de justice sociale et d'inégalités, nous ferons référence aux thèses d'A. Honneth concernant l'hétérogénéité des manières d'appréhender la justice et de formuler des conceptions du juste, selon les positions individuelles. L'« éthique sociale des classes inférieures » consisterait, selon cet auteur, en un « assemblage de sentiments moraux spontanés, non écrits » et « fonctionnerait comme un filtre cognitif par lequel doivent passer les systèmes de normes, qu'ils soient l'expression d'un ordre hégémonique ou d'une critique de la domination. Tandis que ces systèmes, développés dans les couches culturellement qualifiées, présentent des conceptions juridiques relativement cohérentes et logiquement ordonnées, qui projettent les principes d'un ordre social juste du point de vue fictif d'un observateur porteur d'une expérience neutre, la morale sociale des classes défavorisées offre un ensemble disparate de revendications réactives. Tandis que les conceptions élaborées de la justice évaluent les faits sociaux dans un système de référence cohérent, la morale sociale non écrite consiste à condamner certaines situations de fait. Ces appréciations négatives n'étant pas généralisées en un système positif de principes de justice, [Honneth] propose, en accord avec Barrington Moore [1978], de désigner leur substrat cognitif comme un "sentiment d'injustice" » (Honneth, 2006, p. 208).

Les cinquante-et-un entretiens menés permettent d'identifier vingt-neuf individus dont les positions dans le monde professionnel sont dominées et quatre enquêtés (des femmes) dont la situation de domination repose sur des facteurs non exclusivement professionnels. Ces quatre femmes appartiennent à la classe moyenne mais le confort de leur situation tient principalement à leur statut conjugal et aux revenus de leur conjoint. Cet ensemble de trente-trois individus s'articule en trois profils : le premier récuse la thèse « étendue »⁵ de l'intériorisation de la domination (s'y inscrit plus d'un tiers de ces individus (n = 11)), le deuxième la vérifie (mais ne rassemble qu'une infime minorité d'enquêtés (n = 5)) et le troisième ne la vérifie que partiellement. Ce dernier groupe comprend moins de la moitié des individus professionnellement « dominés » (n = 13).

Les traits qu'A. Honneth estime caractéristiques du discours des individus socialement désavantagés, en l'occurrence une faible explicitation des principes de justice convoqués dans le discours évaluatif, l'accumulation de stéréotypes normatifs, la prévalence des sentiments d'injustice sur l'expression de représentations abstraites et cohérentes du juste, ne s'affirment que parmi un nombre quantitativement très restreint d'individus (n = 5). La nature de ces discours ne semble en outre pas tant s'expliquer par le fait de la domination sociale que par un faible niveau de diplôme.

À l'inverse, les représentations morales, les conceptions de la justice et les dispositions cognitives de plus des deux tiers des individus, dotés de situations professionnellement dominées, ébranlent la description honne-

_

⁵ Comprenant, d'un côté, une interprétation spécifique des structures cognitives de perception de la justice et des formes de raisonnement la concernant et, d'autre part, une thèse relative à la variabilité de l'expression des sentiments d'injustice selon les positions sociales.

thienne (n = 11). Ces individus déploient un discours construit, promouvant un système normatif alternatif à celui prôné par l'idéologie dominante, ne présentant aucune trace d'intériorisation du discours de la domination. Ces enquêtés se montrent attachés à la promotion des conceptions individuelles du bien dans leur diversité, d'autres à une société plus intégrée et socialement plus mixte, plus soucieuse d'écologie et de développement durable, plus solidaire voire fondée sur le principe de différence et le droit à la vie reconnu et garanti à tous (voir infra extrait de l'entretien de Dominique). Ces enquêtés, plus diplômés que ceux du groupe précédent, ont en commun d'être tous Français de souche. S'associe à ce profil, le groupe des quatre femmes jouissant de situations sociales plus confortables du fait de leurs liens conjugaux, portant ainsi leur nombre à quinze.

Entre ces deux groupes antinomiques, se dresse l'ensemble des individus, professionnellement désavantagés, dont les discours présentent des degrés variables d'élaboration de conceptions abstraites de la justice, associées à des formes de légitimation partielle des structures de la domination sociale (n = 13). La moitié d'entre eux endosse une représentation abstraite d'une société juste, incluant une légitimation partielle des phénomènes de domination (n = 7). Chez à peine un quart, le discours de la légitimation sociale est plus accentué (n = 3). Dans le dernier quart (n = 3), en revanche, l'expression de l'injustice et de la révolte se fait plus virulente, tout en s'associant – voire en se justifiant – d'une représentation abstraite de la justice⁶.

Qu'ils développent un discours construit et articulé à des principes moraux, qu'ils se gardent d'exprimer brutalement des sentiments d'injustice pour privilégier un discours descriptif, ou qu'ils se cantonnent dans la résignation et la fatalité, le discours de ces individus récuse les interprétations honnethiennes du rapport cognitif
et moral au juste et à l'injuste des groupes socialement dominés. Seule appert une légitimation partielle des
processus de domination sociale, motivée par une intériorisation des contraintes du marché du travail ou de
celles de leurs univers professionnels respectifs. Des occurrences de la « responsabilisation », au sein de
leurs discours, témoignent de « mécanismes d'inscription subjective de la domination ». S'expriment également des argumentaires légitimant certaines formes de domination, associées à la rémunération au mérite, à
la légitimité de la transmission du patrimoine, à la nécessité pour les migrants de s'assimiler, aux valeurs morales liées à l'autonomie et à l'initiative personnelle. Parfois la légitimation s'accomplit dans une intériorisation
de la domination, se traduisant dans un sentiment de fatalité face au système social et dans la conviction que
l'on n'a d'autre choix que de l'accepter et de s'accommoder des règles qu'il impose.

À l'inverse quelques enquêtés, plus rares, expriment leur révolte et leur indignation avec virulence. L'intensité de ces sentiments ne confine pourtant pas leurs discours dans « la forme d'un sentiment d'injustice relativement persistant, proche de l'expérience immédiate, basé sur des idées de justice inexprimées et non accordées entre elles » (Honneth). Des principes de justice et des convictions morales motivent, dans le récit de ces individus, et justifient, à leurs yeux et pour autrui, leurs sentiments d'injustice⁷.

⁶ Les trois individus de ce dernier sous-groupe ont en commun d'être issu de l'immigration. L'enquête par questionnaire suggère que la comparaison du « sentiment d'être défavorisé », dans divers registres socioéconomiques, exprimé par les Français d'origine française et les Français, nés de parents étrangers, manifeste une différence en défaveur des seconds, concernant leur situation face aux inégalités de revenu ainsi que face aux inégalités de patrimoine, de genre et de génération, d'insécurité et de logement (voir Guibet Lafaye, 2011). Ces différences sont très nettes concernant les inégalités d'origine ethnique et la précarité de l'emploi.

⁷ Évoquons, à titre d'exemple, le discours de François concernant les inégalités en santé: « L'inégalité, je crois que c'est la première là, l'accès aux soins/ Moi j'en parle parce que je suis directement concerné dans l'asso où je bosse/ Toutes les personnes qui bénéficient de la CMU et qui se font jeter par les médecins, qui ont pas les moyens de se payer leurs médicaments, tout simplement/ Parce qu'il y en a qui sont devenus payant maintenant/ Ceux qui touchent la CMU en fait normalement, ils ne doivent rien payer, mais ils peuvent pas se soigner parce que les médecins ils refusent/ Parce qu'ils sont... je sais pas ça doit être le bordel pour toucher leur argent ».

b. Un système social légitimé ?

L'appréciation des inégalités et de la justice sociale par les individus les moins avantagés socialement tend à récuser les hypothèses honnethiennes. La thèse de la légitimation du système social s'avère-t-elle en revanche pertinente pour rendre compte des positions normatives des individus bénéficiant de la structure sociale? La méthodologie d'enquête empirique, susceptible de saisir les arguments et les raisons des acteurs, met au jour des mécanismes représentatifs qui échappent aux méthodes expérimentales de la psychologie. L'analyse des représentations du monde, émanant d'entretiens approfondis, oblige à nuancer les hypothèses de la rationalité instrumentale et de la prévalence systématique d'un point de vue égocentré, dans la perception individuelle des inégalités sociales.

Parmi les individus entendus, un quart a des positions sociales avantageuses (n = 12). Un tiers d'entre eux se distingue par des jugements et des représentations morales fortement imprégnés du discours dominant (n = 4). Ces individus ont tous des revenus très confortables, l'un des membres du couple au moins travaillant dans le secteur privé. Ils se prévalent de niveaux de diplômes supérieurs à bac + 3. Leur sensibilité politique est de droite.

Cependant le reste de ce groupe privilégié se révèle plus nuancé en matière de légitimation des structures sociales. En premier lieu, un quart des plus avantagés socialement déploie une argumentation fortement critique à l'égard de la société française (n = 3). Tous trois ont bénéficié d'une mobilité sociale ascendante sans toutefois venir d'un milieu très défavorisé. Leur niveau de diplôme est également élevé mais leur sensibilité politique n'est pas de droite. Parmi eux, certains révèlent une perception de la société caractéristique des individus votant à gauche et partagée par des personnes ayant une situation sociale bien moins favorisée. Le contexte sociohistorique contemporain, dans lequel ces récits s'inscrivent, est tel qu'en matière d'inégalités et de justice sociale, le positionnement politique est plus explicatif et davantage prédictif des opinions (Forsé et Galland, 2011) que la position sociale ou des caractéristiques sociodémographiques classiques (sexe, âge, PCS), récusant ainsi une explication de type marxiste des opinions et représentations, dans le domaine de la justice sociale. La convergence d'un discours critique à l'égard de la société et d'un positionnement politique ne s'affirmant pas comme de droite souligne et démontre la cohérence des représentations morales sur les questions envisagées et le fait que celles-là sont principalement structurées par des principes normatifs.

Enfin une petite majorité des personnes socialement avantagées adopte une attitude intermédiaire entre la légitimation et la dénonciation (n = 5). Ces individus également très diplômés sont d'un âge plus mûr (supérieur à 50 ans, à l'exception de l'un d'entre eux) que les individus versant dans la légitimation de la structure sociale. Ces légitimations partielles du système socioéconomique contemporain varient selon les « sphères de la justice » et donnent lieu à une appréciation différenciée des inégalités selon ces sphères. Alors que les inégalités de type économique ou liées à la sphère du travail semblent les plus acceptables, tel n'est pas le cas d'inégalités relatives aux besoins fondamentaux (santé, logement) ou à l'éducation. Certains individus, même très conservateurs ou bénéficiant de situations très favorisées, expriment des positions critiques à l'égard de l'incapacité du système éducatif français à réduire les inégalités, voire récusent l'acceptabilité des inégalités et toute inégalité ne concernant pas le revenu, telle par exemple le regroupement des personnes de milieux défavorisés dans des cités, la discrimination ethnique et sociale dans l'accès au logement, l'inégalité dans l'accès à l'emploi des plus jeunes et des plus âgés.

La rhétorique de la légitimation passe également par une référence aux choix individuels de vie et à une logique de la responsabilisation/responsabilité individuelle. Elle use occasionnellement d'une distinction conceptuelle entre « différences » et « inégalités » pour récuser des appréciations péjoratives des injustices et des inégalités existantes. Fabienne, directrice de librairie de 58 ans, rappelle que « toutes les inégalités par essence ne sont pas justes puisqu'on les appelle "inégalités", sinon, euh c'est pas des inégalités, c'est d'la diffé-

rence. [...] "deux bébés qui naissent y sont inégaux", ils sont différents. Génétiquement ils sont différents... j'crois qu'il faut quand même arriver à dissocier un peu les deux parce que [...] si toutes les différences sont des inégalités. Oh! là c'est grave quoi! parce que là on va arriver, on va arriver à des choses, ça va pas, ça va pas fonctionner quoi ». Le discours de la légitimation procède également à une euphémisation des inégalités existantes, en resituant les situations microsociales dans des contextes macrosociaux. La logique de la légitimation consiste enfin à disqualifier les sentiments d'injustice, en les rapportant à l'expression illégitime de la frustration relative. Ainsi Sarah, retraitée de 75 ans, souligne que « maintenant quand vous n'avez pas de téléphone portable vous vous sentez dévalorisé. Du temps de mes parents, on était heureux avec beaucoup moins de choses et finalement on était plus heureux parce qu'on n'avait pas cette frustration permanente qu'ont les jeunes aujourd'hui ».

c. Justification, indignation, explication

Pas plus que les individus les plus avantagés socialement ne versent systématiquement dans la légitimation et la justification, les moins avantagés ne se cantonnent dans la dénonciation. Ces derniers proposent des systèmes normatifs compréhensifs et des jugements moraux construits, fondés sur des principes axiologiques clairement identifiables.

Les prédictions de la théorie de la justification du système (Jost et Banaji, 1994; Jost, Banaji et Nosek, 2004), suggérant que les groupes dominés ont tendance à légitimer l'ordre social inégalitaire, ne se vérifient pas ici. Les individus bénéficiant le moins du jeu social endossent fréquemment, s'agissant de la sphère du travail, une légitimation conditionnelle des rémunérations des professions médicales à responsabilité, des postes à responsabilité ou d'encadrement : ces rémunérations supérieures ne sont effectivement tenues pour légitimes qu'à condition qu'elles respectent un principe axiologique de rang supérieur, imposant un traitement respectueux et digne du subordonné. Ainsi Jean-Yves, ouvrier de 64 ans, évoque « des gens qui n'étaient pas... comment dire... ça leur plaisait pas d'être commandées par un chef/ Et le chef, qui le critiquait, qui le mettait plus bas qu'à terre et vraiment, j'sais pas moi, c'était un gars vraiment capable et ils étaient toujours à dire du mal de cette personne/ En étant capable vraiment dans son travail ». Les expériences individuelles pèsent également sur ces appréciations normatives (notamment dans les récits des jeunes femmes en situation de désajustement professionnel) et motivent les dénonciations des méthodes contemporaines de management.

Le modèle interprétatif honnethien exclut en outre toute posture descriptive à l'égard des inégalités, pourtant omniprésente dans l'ensemble de l'espace social. Bien que la propension à la justification ou à la dénonciation puisse être motivée par la réalité objective des inégalités et des injustices considérées, le registre descriptif reflèterait plutôt un « mécanisme d'inscription subjective de la domination ». Les individus les moins avantagés socialement – comme certains enquêtés plutôt favorisés – proposent des explications des inégalités de revenu sans endosser systématiquement le registre de la justification et témoignent d'une conscience aigue des phénomènes de domination sociale et de reproduction des inégalités⁸.

La projection des catégories du discours et des registres de la justification et de la dénonciation sur des catégories socialement distinctes, proposée par A. Honneth (2006), se trouve récusée empiriquement. Les individus les plus avantagés socialement n'assument pas systématiquement un discours de justification sociale. La variabilité des appréciations de la justice sociale et en particulier d'inégalités « non économiques » tient moins

⁸ Karine, cadre moyen du privé de 33 ans aujourd'hui au chômage, considère qu'en France, « on privilégie les accointances entre les gens. On va promouvoir des gens qui n'ont pas forcément des compétences réelles à des postes supérieurs et pour des rémunérations supérieures. J'ai travaillé dans beaucoup de sociétés et il n'y en n'a pas une qui fonctionnait correctement. J'en ai vu rarement où la légitimité des responsabilités était réelle. Malheureusement ».

aux positions sociales, individuellement assumées, qu'à une distinction entre les « sphères de la justice ». Les « inégalités économiques » apparaissent comme une sphère propice à l'intériorisation ou à la réappropriation par les individus les moins avantagés socialement des principes de ceux qu'il avantage, tels le mérite.

3. Archétypes du raisonnement quotidien en matière d'injustice et d'inégalités

3.1 Des modes de pensée stéréotypés ?

A. Honneth suggère, en référence notamment à Parkin (1971), que les membres de la classe ouvrière ont « un sens solide des normes dans le traitement des problèmes moraux de leur environnement, mais se réfugient dans des stéréotypes normatifs sitôt qu'on les interroge sur les principes axiologiques qui pourraient fonder un ordre social » (Honneth, 2006, p. 211). Les modes de raisonnements communs suggèrent plutôt que la mobilisation de stéréotypes normatifs est inhérente et caractéristique d'univers de discours. Les raisonnements convoquant des systèmes d'opposition – susceptibles de se décrire, pour certains, comme des stéréotypes – répondent à des schémas cognitifs, à partir desquels les individus appréhendent la complexité de l'ordre social. Ainsi à la question de savoir s'il serait prêt à voir ses impôts augmenter pour réduire les inégalités, Jean-Yves répond en mobilisant une double opposition entre élus politiques et citoyens ordinaires, d'une part, et entre les « gens fortunés », bénéficiant de l'évasion fiscale, et le « petit Français moyen »⁹, d'autre part.

En premier lieu, la spécialisation dans les normes de leur environnement, en particulier professionnel, caractérise le discours de la plupart des individus interrogés sur l'équité de leur rémunération et sur les inégalités dans le travail. Elle traduit la connaissance d'un milieu quotidiennement fréquenté, parfois depuis des décennies. Elle est présente chez les individus les plus avantagés socialement, chez les ouvriers ainsi que chez les employés du tertiaire, œuvrant aussi bien dans le privé que dans le public.

En outre, la mise en évidence de conceptions explicites de la justice, du côté court des inégalités, récuse la spécialisation, suggérée par Honneth, dans les questions normatives d'un environnement spécifique. Donnons-en un seul exemple, tiré de l'entretien avec Dominique, chômeuse de 51 ans : « pour moi [la société] égalitaire ou civilisée, même pas civilisée, [...] c'est celle qui prend soin des plus fragiles et des... pour moi c'est à ça qu'on mesure le degré d'humanité, de civilité, on peut dire ça comme ça, d'une société, c'est-à-dire qu'on ne laisse personne derrière ou en tous les cas, voilà, s'il y a un effort à faire c'est de ce côté-là, ce n'est pas dans le fait de rémunérer mieux ceux qui gagnent déjà largement de quoi vivre correctement, non, c'est d'amener tout le monde à avoir un niveau de vie qui soit acceptable, voilà, après bon, il y a peut-être, dans notre modèle de société, hein, après on ne va aller jusqu'à la remettre en question, ce n'est pas le propos de cette enquête, sinon j'irais jusqu'où là mais... mais dans le domaine de la société telle qu'elle est faite donc de consommation, donc où il faut un minimum de moyens pour pouvoir vivre correctement eh bien voilà, je pense que ça, ça serait égalitaire et plus juste... / [...] la vie ce n'est pas seulement manger, dormir et aller travailler [...] avoir le minimum c'est pouvoir aussi avoir du temps pour soi, avoir des loisirs, pouvoir s'intéresser à la

⁻

⁹ L'ensemble de l'extrait donne : « Non ! Non, y'a trop de dépenses à tort et à travers de nos chers gouverneurs, chers députés, qui ont des salaires vraiment exorbitants et puis qui sont payés à vie pour ainsi dire/ Mais enfin non y'a trop d'inégalités, non, non, non/ Les impôts vraiment c'est... de plus en plus, c'est toujours le petit, là, non, ne parlons pas d'augmentation d'impôts, là [...] non je suis pas d'accord là.../ ». Ca te paraît injuste, demande l'enquêteur : « Ah oui, oui, oui, là non, non, non/ Non, y'a trop de différences entre les gens fortunés et tout et puis le.../ Non, les impositions qui sont à l'étranger, enfin tout cet argent qui part à l'étranger ou autres/ Tous ces gros capitalistes-là/ Alors c'est pas encore le petit Français moyen qui va attribuer tout son... enfin une partie de son salaire pour tous ces... Non, non... là pas d'accord !/ ».

chose culturelle, pouvoir aussi avoir des produits de qualité, manger des produits, voilà, qu'on choisit, aussi, bah, voilà toute la différence c'est le choix je crois, il y a des gens qu'ont beaucoup de choix, trop de choix et il y a des gens qu'ont aucun choix, c'est-à-dire ils achètent le moins cher, ils n'ont pas de loisirs, ils habitent dans des trucs pourris, voilà, il n'y a pas de choix, pour moi la différence c'est le luxe de pouvoir choisir, que donne dans notre société, avec des revenus décents on ait le choix, d'avoir le choix des choses... ». Aucune caractéristique sociodémographique des enquêtés ne détermine donc un confinement du discours dans des problèmes moraux d'environnements restreints ni de spécialisation morale. La spécialisation morale dans les questions normatives de leur environnement doit être distinguée de la capacité de formuler des jugements normatifs informés et pertinents. Cette capacité devrait être d'autant plus aiguisée qu'elle porte sur des environnements dont les individus sont familiers.

La détermination de stéréotypes, en matière d'injustice et d'inégalités, pose en revanche une difficulté intrinsèque. La ligne de partage entre stéréotypes et croyances est ténue, comme les extraits d'entretiens avec Jean-Yves et François le suggèrent, en particulier lorsque l'opinion en question – concernant par exemple la responsabilité politique pour la perpétuation de tel état du monde – s'avère fortement répandue. La formulation de jugements normatifs non stéréotypés sur la réalité macrosociale présente une difficulté à la fois théorique (i.e. de connaissance) et cognitive qu'affrontent tous les individus quelle que soit leur position sociale. Ceux-ci convoquent davantage de stéréotypes, lorsqu'ils qualifient et/ou décrivent des univers qu'ils méconnaissent ou n'appréhendent que très médiatement, tel le monde politique. On le voit par exemple dans le discours de François, travailleur social de 34 ans : « les hommes politiques, ils ont des bagnoles de fonction, des logements de fonction, ils vont au resto, ils ressortent de là à quatre avec des factures de 2 000 euros, tout ça, c'est de l'argent qui pourrait être mieux utilisé ailleurs ». Ces fragments de raisonnement constituent alors un point d'appui du discours de la dénonciation, relatif à des sphères dont les locuteurs n'ont qu'une expérience très médiate¹⁰.

Ces arguments stéréotypés constituent des schémas d'appréhension du monde, le rendant intelligible et cognitivement saisissable. Ils participent de systèmes d'opposition (archétypes du raisonnement quotidien ou préjugés) à partir desquels le champ social est saisi et constituent des clés pour comprendre ce qui, dans une représentation sociale, sert à établir une vérité ou une base commune (Bonardi, 2003, p. 48). Bien que les individus les plus diplômés soient mieux dotés pour appréhender la réalité sociale dans sa complexité, leurs discours ne sont pas exceptes de stéréotypes. Ainsi François, précédemment cité, est diplômé du supérieur.

En matière de compréhension des inégalités, la mobilisation d'arguments stéréotypés ne s'explique pas tant aujourd'hui par des facteurs d'ordre social, comme le suggère A. Honneth, que politique. Certains des individus les plus avantagés déploient des stéréotypes, caractéristiques de l'idéologie dominante, relatifs notamment à la paresse des chômeurs, aux comportements de « passager clandestin »¹¹ et aux immigrés. Ces discours sont associés à des « sentiments d'injustice typiques » dont A. Honneth fait l'apanage du discours dominé. Le discours de Marie-Pierre, femme au foyer de 65 ans et épouse d'un dirigeant de PME, en offre un

¹⁰ Les propos de François peuvent être complétés par ceux de Marine, élève aide-soignante de 20 ans, dont le discours

c'est pas heu, donc voilà, je trouve que c'est pas normal ».

sur les inégalités repose le plus souvent sur des principes axiologiques explicites : « ... je vais prendre un exemple bien concret, je vais prendre avec Haïti, quand on nous dit dans les pubs de donner et qu'on voit encore de très célèbres personnalités qui gagnent très bien leur vie, se servir de notre argent, car il y en a, et le détourner, je trouve ça un peu, un peu discriminant et heu, très inégalitaire, bon en même temps moi, je me dis dans ces cas-là pourquoi eux, ceux qui gagnent tellement d'argent donnent pas une grosse somme et au nom, ben justement, comme le président au nom de la France, parce que, heu, je sais pas ce qu'il en fait de son argent (rire) mais heu, voilà, heu, moi personnellement, je trouve que y a une discrimination par rapport aux autres, certains revenus mais, heu, énormes quoi, c'est des millions,

¹¹ Le « passager clandestin » ou *free rider* désigne en économie l'attitude de celui qui profite d'un avantage sans avoir investi autant de ressources que les autres membres du système ou du groupe considéré.

exemple paradigmatique, lorsqu'elle évoque le système de santé français : « là où c'est presque le plus injuste, c'est que les gens qui cotisent, qui travaillent, paient pour eux [ceux qui ne cotisent pas à la sécurité sociale mais qui sont néanmoins pris en charge par elle]. L'injustice elle est plutôt dans l'autre sens, tout en reconnaissant qu'il faut que ce soit comme ça ». Marie-Pierre tient un discours analogue concernant les allocations chômage : « on ne peut plus continuer à payer des chômeurs comme ça qui profitent du système. Parce que c'est quand même profiter du système. [...] S'il y a du boulot à prendre... je crois qu'il n'y a qu'en France que c'est comme ça. Au Canada, ça ne se passe pas comme ça ». Or ces stéréotypes et sentiments d'injustice, stigmatisant les immigrés, les chômeurs ou les passagers clandestins, sont partagés en tout point de l'espace social et caractérisent une idéologie propre à la droite de l'échiquier politique¹². Ils constituent le fonds normatif d'idéologies s'opposant sur la scène politique.

3.2 Un schéma cognitif d'appréhension du monde social : « nous vs. les autres »

En revanche, les mécanismes cognitifs d'appréhension de la réalité sociale de ceux qui bénéficient le moins de la structure sociale se distinguent par la mobilisation du schéma identificatoire et positionnel « nous vs. les autres » (voir Elias, 1965 ; Dubet, 1987). Ce schéma dichotomique constitue, du côté des individus les moins avantagés socialement, un paradigme alternatif à celui de l'intériorisation de la domination, assignant les individus à des positions déterminées. Ce schème cognitif dual est structurant dans l'interprétation des situations sociales, de la pauvreté et de la mobilité sociale ascendante. Il fonctionne comme un archétype du raisonnement quotidien, à partir duquel les individus s'orientent dans le champ social, se le représentent et l'interprètent. Il œuvre de façon prégnante dans les récits des ouvriers peu diplômés ainsi que dans le discours masculin (plutôt que féminin). Il sert de point d'appui à la critique sociale et à la dénonciation de ceux qui tirent profit du système. Dans ce cas, il intervient également dans le discours des individus les plus avantagés, lorsque ceux-ci se sentent lésés. Les « autres », ce sont alors les hommes politiques qui n'assument pas leurs responsabilités ni les attitudes morales que l'on attend d'eux, ou bien les bénéficiaires du fonctionnement social.

Plus qu'une caractéristique d'un discours socialement situé, l'opposition « nous vs. les autres » constitue un paradigme de la réprobation morale. Ainsi lorsqu'il se conjugue à une évaluation normative plutôt qu'il ne joue simplement un rôle descriptif (du type « nous, les ouvriers par opposition aux patrons »), ce paradigme anime les discours indépendamment des positions sociales et donne lieu à des « sentiments d'injustice typiques ». Nous évoquions précédemment un extrait de l'entretien avec François. Catherine, cadre supérieur de 42 ans, vivant dans un milieu aisé lui fait écho¹³. Cette dichotomie orchestre le discours de la « vertu laborieuse », en

-

¹² Ainsi l'argumentaire de Thibault, ouvrier qualifié, fait écho à celui de Marie-Pierre : « Je pense que quelqu'un qui ne veut pas du tout rentrer dans le système d'impôts, [...] c'est pas logique qu'on lui facilite la chose. Moi je suis pas d'accord que quelqu'un qui n'a jamais payé d'impôts ou quoi que ce soit on lui ouvre les portes de partout. C'est pas logique. Parce que c'est quand même notre argent à nous. Mais de là à dire "il ne faut pas le faire"... Faut pas non plus laisser crever les gens, c'est le terme. Donc ce n'est pas évident de justifier un oui ou un non pour dire "je ne veux pas que ceux qui n'ont jamais payé d'impôts ou de cotisations sociales soient soignés par exemple" [voir annexe 2, QC2.]. Mais au jour d'aujourd'hui je dis ça parce que je paie. Est-ce que demain si je me retrouve au chômage voire après si je suis RMIste, est-ce que je me dirai pas "en fin de compte c'est bien qu'il y ait ça pour que je puisse continuer à manger ou à me soigner". Je suis du côté où pour l'instant je trouve ça illogique qu'on donne à quelqu'un quelque chose auquel il n'a pas du tout contribué. C'est pour moi illogique. Mais c'est humain. On ne peut pas laisser... mais on ne peut pas non plus s'occuper de toute la misère du monde parce qu'on ne peut pas se permettre de le faire ». Nous verrons que l'idéologie de gauche véhicule également des stéréotypes caractérisés.

¹³ Catherine : « Moi, quand j'ai commencé à travailler il n'y avait pas cette histoire de deux ans avec l'ARE, c'est-à-dire qui ne diminuait pas. Nous c'était quatre mois à taux plein et au bout de quatre mois, bon. Eh ben c'est pas compliqué autour de moi tous ceux que j'ai connus au chômage, ils ont retrouvé au bout de deux ans. Évidemment. Ils ont attendu

haut comme en bas de l'échelle sociale, et permet de dénoncer ces « autres » non vertueux, quoiqu'elle puisse aussi ouvrir à des sentiments de frustration relative. La réprobation morale se conjugue, indissociablement, à une valorisation de soi voire à une légitimation — pour les individus les plus avantagés — de leur propre position sociale. [En revanche, les individus, socialement peu avantagés mais plus diplômés, délaissent la stigmatisation des « autres » non vertueux, pour affirmer plutôt des convictions quant à ce que l'ordre social devrait être ou à ce qu'il est légitime d'en attendre.]

3.3 « L'effet de sablier »

La logique dichotomique, concernant non pas des attitudes ou des positions individuelles, mais des objets du monde intervient également, dans la qualification de la distribution des ressources. « L'effet de sablier » constitue un motif cognitif d'appréhension des mécanismes sociaux objectifs analogue au schéma « nous vs. les autres ». Sa description la plus explicite est donnée par Fabienne, directrice de librairie grenobloise : « il peut y avoir de[s] pauvres que s'il y a des riches [...] parce que ce sont des vases communiquant, tout simplement ». Ce paradigme est convoqué en toute part de l'espace social mais de façon plus récurrente du côté court des inégalités, où les individus tendent plus fréquemment à concevoir les richesses nationales comme un ensemble fini de biens ou de ressources dont l'allocation se fait au profit de certains et, par conséquent, nécessairement au détriment d'autres. Fabien, auto-entrepreneur de 28 ans dont les revenus le place sous le seuil de pauvreté, l'exprime avec précision : « si rien n'empêche une personne de s'accaparer autant de revenus, autant de ressources, le gâteau il est pas extensible, le gâteau il est bien là, donc si certains prennent les plus grosses parts, forcément il reste les moins grosses parts pour les autres, faut bien se les partager ».

Une illustration, dans un registre statique plutôt que dynamique, de l'« effet de sablier » est donnée par la conviction que la richesse appelle structurellement la pauvreté. Thomas, cadre supérieur du privé, issu d'un milieu peu favorisé mais ayant aujourd'hui une position professionnelle confortable, le résume : « ça c'est la vie, il faut des riches, il faut des moins riches, il faut des pauvres, il faudrait moins de pauvres ». Cette croyance sous-tend les interprétations de la réalité sociale en termes d'exploitation, de lutte des classes, de domination sociale ou en référence au capitalisme. Dans l'interprétation des inégalités, ce principe dichotomique revêt un rôle à la fois descriptif (explicatif) et normatif (évaluatif). Il est appréhendé comme l'incarnation d'une injustice fondamentale et le témoignage d'un dysfonctionnement majeur de la structure de base de la société. Le potentiel critique inhérent à cette grille de lecture du monde explique qu'elle soit davantage mobilisée par ceux qui bénéficient le moins du système social. Elle motive un sentiment de fatalité concernant le fonctionnement du système social sur lequel nous reviendrons.

les deux ans. On gagne plus quasiment au chômage qu'en travaillant. Parce qu'avec le système de primes d'intégration etc., mensualisé ça fait quasiment le net. Et autrefois on commençait à chercher du travail tout de suite. Aujourd'hui on est au chômage, je suis désolée, on se dit "bah tiens je m'offre au moins un an aux frais de la princesse". Et on ne se rend pas compte que c'est tout de suite qu'il faut y aller. Parce que sinon au bout d'un an, eh ben on est déjà... un an sans rien faire, on pose des questions ».

4. Une conscience morale commune?

L'analyse des entretiens *PISJ* (Guibet Lafaye, 2011) récuse la réduction de la morale sociale des groupes opprimés à des « sentiments d'injustice » ainsi que l'absence de représentations abstraites d'un ordre moral général et légitimé (Honneth, 2006, p. 208) ou de représentations d'une société parfaite dans leurs récits, comme l'extrait précédemment cité de l'entretien avec Dominique le laisse entrevoir. Le sens de la justice qui émane de ce groupe convoque des idées intuitives de la justice spontanément considérées, par les individus interrogés, comme largement partagées. Ce sens de la justice témoigne d'une valorisation de l'humain et de son traitement respectueux – ce trait étant particulièrement marqué dans le discours des femmes de ce groupe d'enquêtés –, d'un souci de l'équité de traitement individuel, signe d'une égale dignité reconnue à chacun. Les propos de Thierry, conducteur de train de 24 ans, le résument : « Pour moi, tout travail mérite un salaire qui mérite de vivre dignement. Je trouve même que c'est pas parce qu'on est chômeur qu'on devrait pas avoir assez pour vivre dignement. Je crois que les chômeurs volontaires sont très rares, ça existe pas les chômeurs longue durée heureux, ce n'est pas parce que quelqu'un n'a pas réussi à trouver un travail qu'il n'a pas le droit de vivre dignement. Pour moi ça relève des droits de l'homme ». En matière professionnelle, l'exigence de récompenser le travail, l'effort individuel et la pénibilité des métiers, de tenir compte du mérite individuel est récurrente.

Ces principes axiologiques se laissent aussi bien saisir dans l'expression des sentiments d'injustice que suscitent certaines des situations, subies par ces personnes (niveau de la microjustice), que dans les jugements normatifs qu'elles formulent s'agissant de la société française (niveau de la macrojustice). Cependant, les jugements de justice exprimés par ces individus ne sont pas la simple mise en forme discursive de sentiments d'injustice. Ceux-ci n'ont aucune priorité sur leurs systèmes de valeurs explicites. Ces jugements s'articulent autour de références normatives précises, parfois explicitées en tant que telles, parfois implicites parce qu'intuitivement perçues comme des évidences du sens commun (telles la satisfaction des besoins fondamentaux)¹⁴. Plutôt qu'une « infériorité cognitive des classes dominées » (Honneth) ne faudrait-il pas mieux envisager un « *ethos* de la domination », c'est-à-dire une attitude commune ou un état d'esprit propre aux individus les moins avantagés ?

« Morale sociale non écrite » ou « ethos » de la domination ?

A. Honneth croit saisir, à partir des attitudes normatives de ces individus, une « morale sociale non écrite » qui les caractériserait en propre et qui s'épuiserait dans la condamnation de certains faits. Concernant la substance de cette morale sociale, cette hypothèse pourrait être accréditée à partir des conceptions originales de

¹⁴ Interrogée sur ce qui justifierait, à ses yeux, les écarts de salaire, Marine souligne : « comme j'ai dit y a les diplômes c'est comme même un peu normal que si tu fais plus d'études tu gagnes plus, mais y a aussi que certains métiers sont pas reconnus à leur juste valeur, heu, même si physiquement je trouve, il devrait peut-être prendre en considération l'effort physique et heu, justement donner, donner des subventions des trucs comme ça quoi, comme les artisans, enfin même plus les ouvriers je dirais, qui sont cassés au bout de vingt ans de métier quoi, donc qui ont des problèmes énormes de santé, même qui ont une durée de, heu, une espérance de vie beaucoup plus faible que des cadres, ouais, c'est, alors que les cadres ils gagnent plus qu'eux. Je pense que ouais, il devrait y avoir quelque chose pour l'effort physique, pour que, parce qu'après le souci c'est que les maladies, les arrêts, ils gagnent pas très bien leur vie et les maladies coûtent chères, heu, se soigner coûte cher, donc heu, du coup ça heu, déséquilibre totalement, ça peut ben aussi entraîner [...], des morts prématurées parce que un gars qui peut pas se soigner parce qu'il a pas de moyen, voilà il fait rien, il attend ».

la justice de ces individus¹⁵. En marge de l'idéologie dominante, ces derniers préconisent une morale attentive aux plus défavorisés, des principes de justice distributive implémentant une équité sociale plus réelle, une contribution sociale accrue de tous, la prévalence du travail comme source de revenus individuels, la prise en compte de tous les maillons de la production au sein de l'entreprise¹⁶, le non accaparement des bénéfices de l'interaction sociale par certains, la récusation de la reproduction sociale et de la perpétuation de l'inégalité des chances. Les récits de ces individus explorent fréquemment des possibilités d'innovation et d'inventivité sociales plus audacieuses que ceux des bénéficiaires du fonctionnement social¹⁷, plus prompts à endosser des argumentaires de légitimation, en particulier des hauts revenus dont ils bénéficient par ailleurs personnel-lement.

D'un point de vue formel, cette morale sociale – dont on ne peut dire à strictement parler qu'elle est « non écrite » – ne s'épuise aucunement dans la condamnation. De plus, le discours des individus les plus avantagés socialement n'est pas indemne de condamnations, qu'elles s'illustrent dans l'évocation de la frustration relative, de la paresse (des pauvres, des chômeurs, des immigrés) ou des comportements de passager clandestin. Ainsi Sarah, 75 ans, rappelle que « du temps de mes parents on était heureux avec beaucoup moins de choses et finalement on était plus heureux parce qu'on n'avait pas cette frustration permanente qu'ont les jeunes aujourd'hui [...] maintenant quand vous n'avez pas de téléphone portable vous vous sentez dévalorisé ». La condamnation morale, exprimée par les individus plutôt privilégiés votant à droite¹⁸, se déploie dans le registre de la défense de la vertu alors qu'elle se formule, de la part des moins avantagés, comme une dénonciation de l'injustice. La question des inégalités suscite donc des sentiments d'injustice et des attitudes de réprobation morale dans l'ensemble de l'espace social, alors même qu'a priori on s'attendrait à recueillir quantitativement plus de sentiments d'injustice du côté des moins favorisés.

L'empathie à l'égard des plus défavorisés

Interrogés sur un scénario leur imposant de choisir entre trois types de sociétés dont l'une traduit un principe de minimisation des inégalités, l'autre un « principe de différence » 19 et la troisième des écarts de revenus

¹⁵ Nous avons précédemment montré que cette morale n'est pas davantage composée de stéréotypes normatifs que celle des individus socialement privilégiés.

_

¹⁶ Dominique, sur ce point, est explicite: « Mon modèle c'est la coopérative, si je devais avoir un modèle dans le monde professionnel ou dans l'entreprise ça serait le modèle coopératif, où chacun a une voix égale à un homme, chacun est concerné par tout ce qui se passe et en plus les rémunérations sont égalitaires, c'est-à-dire qu'on conçoit que celui qui est dans le bureau et qui prend les décisions s'il est tout seul, il est rien, et donc c'est aussi important celui qui est en train de fabriquer la pièce et même à la limite la femme ou l'homme de ménage qui nettoie l'atelier qui fait que chaque jour on peut reprendre le travail, voilà, on considère que voilà, avec sûrement des petites différences parce que c'est vrai que peut-être il y a un avec des responsabilités un peu plus importantes que l'autre mais toujours est-il que les uns sans les autres, l'entreprise n'existe pas ».

¹⁷ Ainsi Jacques suggère que « si un jour on arrive à dire "développons les gens, ils seront plus autonomes", ils n'auront plus besoin de chefs et les salaires devraient s'égaliser. Donc, c'est un monde utopique. C'est un monde où la finance est proscrite ».

¹⁸ Marie-Claude, retraitée de 62 ans auparavant commerçante, oppose incompétence et conscience professionnelle pour justifier les écarts de salaire : « quand t'es payé tu fournis du travail quand même ! » mais « tu en as pour qui, "c'est bien comme ça, ça va bien aller", ils n'ont pas à cœur le travail, ils sont moins motivés… ».

¹⁹ Rappelons cette formulation simple du principe de différence : « Les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois, (a) elles apportent aux plus désavantagés les meilleures perspectives et (b) elles soient attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément à la juste (*fair*) égalité des chances » (Rawls, 1971, p. 115).

fortement prononcés (voir annexe 2, question 8), les enquêtés les moins favorisés ne privilégient pas systématiquement le principe rawlsien de différence. Placé dans un arbitrage avec le principe d'égalité, ce dernier l'emporte plus souvent, dans les réponses de ce groupe, que parmi les plus favorisés²⁰. Lorsque ces principes ne sont pas mis en concurrence, on observe aussi bien dans les sentiments que dans les raisonnements des premiers une attitude (un *ethos*) fortement compréhensive à l'égard des plus défavorisés, notamment en matière d'accès à l'emploi. Gilligan (1978) a vu, dans cette sollicitude, une disposition féminine. Des études réalisées auprès d'hommes noirs, vivant dans des conditions socioéconomiques difficiles (Stack, 1986), et auprès de femmes d'Amérique Latine (Lykes, 1989) suggèrent plutôt que ces conditions sociales ont une influence sur le développement de l'éthique de la sollicitude (Lykes, 1989)²¹. La conscience morale commune aux individus les moins avantagés s'ordonnerait-elle autour d'un sentiment d'empathie à l'égard de ceux qui le sont encore moins qu'eux ?

Cet ethos semble en effet plus prégnant dans le discours des individus les moins avantagés socialement qu'ils partagent ou non – comme c'est le plus souvent le cas – la situation de ceux qu'ils jugent plus mal lotis qu'eux. Cette attitude appert en particulier, lorsqu'il leur est demandé de statuer sur la réduction des allocations chômage d'individus désignés comme « ne faisant pas d'effort » (voir annexe 2, QC2.). Cette empathie s'exprime souvent chez les femmes²² ou de la part d'individus ayant connu des situations très précaires. Les propos de Charlotte, assistante sociale, en sont exemplaires : « Moi je suis confrontée beaucoup dans mon travail aux "gens qui font pas d'efforts"... (rires)/ Y'a plein de raisons à ça/ Pas d'efforts... [...] on est très inégaux face à ça.../ J'pense que c'est important d'aider les gens de prendre conscience justement de leur état de santé et... tout le chemin ne peut pas se faire, enfin, y'a des gens qui sont pas en mesure de faire ce chemin-là tout seul, quoi, au moins pour le début/ Donc moi j'crois qu'il faut aider tout le monde et certains plus que d'autres et ces gens-là peut-être plus que d'autres justement/ ».

Cette empathie marque une distance à l'égard de l'injonction à l'indépendance (Martuccelli, 2004, p. 486). Elle se trouve partagée par les individus occupant des positions intermédiaires ou privilégiées mais dont les discours sont les plus critiques à l'égard du système social et qui sont parfois issus de milieux peu favorisés. Cet ethos coïnciderait avec un niveau de développement moral (voir Tsujimoto, 1979) puisque, dans leur explication de l'injustice sociale, les sujets dits conventionnels – en référence à la théorie kohlbergienne (1981) – blâment, à l'inverse, davantage les individus que la société.

Cette coïncidence se confirme, lorsque les individus sont interrogés sur la conditionnalité des aides sociales (voir annexe 2, QC2.). Bien que ce thème engage une conception précise de l'aide sociale et du partage entre responsabilité sociale et responsabilité individuelle, il permet de saisir l'articulation entre l'empathie à l'égard des plus défavorisés et les conceptions normatives et prescriptives touchant les politiques sociales. Or les individus les plus favorables à la conditionnalité des aides s'avèrent aussi être les moins empathiques à l'égard des personnes vivant des situations très défavorables²³. En revanche, les individus privilégiant une

²⁰ Sur l'ensemble des personnes interrogées, 17 individus sur 51 (dont 48 seulement se sont exprimés) avouent préférer vivre dans la société A (*i.e.* la société la plus égalitaire). Parmi ces 17 individus, 15 ont des positions sociales défavorables. 22 individus sur 51 (mais dont 48 seulement ont répondu à la question) jugent que la société A est la société la plus juste. Parmi ces 22 individus, 17 sont dans des positions sociales défavorables.

²¹ C. Card suggère par exemple que la voix différente pourrait bien être une voix de victime davantage liée à l'oppression qu'au genre (1990, p. 216).

²² Les femmes sont caractérisées, dans leur différence d'avec les hommes, par leur sensibilité aux besoins et leur souci de la pauvreté (Kluegel et Miyano, 1995 ; Davidson, Steinmann et Wegener, 1995 ; Scott *et al.*, 2001).

²³ Les propos de Catherine, dont nous avons précédemment rappelé la position à l'égard de l'allocation chômage, sont explicites : « Moi je suis contre l'assistanat. C'est même ne pas aider les gens. C'est l'histoire du pêcheur qui apprend à son fils à pêcher ; il ne faut pas lui donner le poisson. Si on ne lui apprend pas à pêcher, ce n'est pas une solution. Donc moi ça ne me choque pas, là en Angleterre on va faire travailler des chômeurs de longue durée, ça ne me choque pas

appréhension structuraliste de la pauvreté – et délaissant ainsi la référence à la responsabilité individuelle – y sont moins favorables. Ces convergences structurent également les discours d'individus plus avantagés socialement.

Réévaluation symbolique de soi et de son activité

Si, d'un point de vue moral, l'empathie à l'égard des plus défavorisés paraît prégnante, lorsque les individus sont faiblement avantagés par le système social, l'appréciation de leur activité professionnelle, dans les termes d'une réévaluation symbolique de soi et de celle-ci, constitue un trait cognitif récurrent. Axel Honneth souligne qu'« en l'absence d'un mouvement social collectif capable de soutenir l'affirmation de l'identité individuelle, les réactions pratiques à ces expériences quotidiennes d'injustice constituent des tentatives – ramenées dans la dimension privée d'une action pré-politique, voire dans la sphère isolée de la pensée personnelle – pour réévaluer symboliquement sa propre activité ou au contraire pour déprécier la forme de travail socialement privilégiée, c'est-à-dire pour construire individuellement ou collectivement une "contre-culture du respect compensatoire" » (Honneth, 2006, p. 222). Cette propension traduit une réaction cognitive (et, dans certains cas, comportementale) à l'injustice, ce type de réactions étant d'autant plus probable que les rééquilibrations comportementales sont difficiles voire improbables à opérer.

Certaines professions, en particulier les métiers de la santé, du social et de l'éducation, constituent les domaines privilégiés de cette réévaluation symbolique, normativement adossée au principe de l'utilité sociale. Cette réévaluation émane, plus généralement, des positions sous-estimées socialement. On le saisit dans le récit d'une expérience ayant suscité un sentiment d'injustice chez Dominique²⁴. Les individus les moins qualifiés, en l'occurrence les ouvriers, sont tentés de redécrire leur propre poste de travail²⁵ et de souligner les responsabilités impliquées par leur fonction. Laurence, ouvrière à la chaîne de 38 ans, souligne, concernant son travail que « ça reste un travail physique, [...] il faut être toujours régulier, vraiment assidu dans son travail, il faut vraiment surveiller parce que c'est de l'alimentaire [...] il faut être vraiment responsable ». Pour d'autres

parce que de toute façon on est vite dans une spirale infernale. On ne se lève plus, on ne fait plus d'effort, on n'a aucune vie sociale alors que rien que le fait de s'habiller, d'aller à un rendez-vous, de respecter un horaire c'est déjà une socialisation et ce n'est pas forcément aider les gens que de leur payer tout, tout le temps. Et puis je suis désolée on est dans une société où il y a des droits, il y a des devoirs et il n'y a pas que des droits. Et ça on a tendance un peu à l'oublier. Et on peut être humain et pour autant avoir ça comme... enfin moi je ne me considère pas comme inhumaine, égoïste. Je pense qu'il y a un juste équilibre à trouver... ».

²⁴ Dominique: « quand est-ce que j'ai été traitée avec injustice?, par exemple là ces derniers temps quand j'ai été notamment à un entretien d'embauche où, euh, parce que je viens de l'humanitaire justement, euh, de l'associatif, etc., on m'a clairement fait entendre que d'abord j'étais trop enthousiaste, ce qui est assez rare quand même et qu'ensuite je n'étais pas faite pour travailler dans un bureau et donner et rendre des comptes, remplir des bases de données, chiffrer, etc., et c'était la seule chose... voilà, donc moi je parlais accompagnement/accueil [...] donc, bah, on m'a renvoyée à une image de l'humanitaire, des Restos du cœur qui distribuent les petits paquets, et que je n'avais pas le profil, de toute façon ça se voyait sur moi que je n'étais pas faite pour être dans un bureau [...] voilà, là c'était des choses sérieuses, il fallait rendre des comptes, remplir des bases de données, etc., et que moi ça se voyait que je n'étais pas faite pour ça, voilà, donc moi c'est vrai que je suis ressortie de cet entretien avec un sentiment d'injustice et d'inégalité parce que on m'a jugée sur une représentation de l'associatif et de l'humanitaire et pas du tout sur mes compétences ou sur mes capacités, voilà, puisque de toute façon j'avais beau dire que je savais ce que c'était ce travail administratif, que je l'avais fait, que j'avais été amenée à le faire et que j'étais tout à fait en capacité de le faire et que j'avais une compétence pour, mais que ma motivation dans ce travail c'était d'abord l'accueil et l'accompagnement des personnes et ben, voilà, il y a quelque chose qui n'est pas passé ».

²⁵ Cette logique traverse également le discours d'individus socialement plus avantagés, lorsqu'ils s'engagent dans un argumentaire de justification de leurs positions professionnellement avantagées et de leurs rémunérations.

métiers, cette revalorisation repose sur les efforts professionnellement déployés, les convictions morales et les interprétations individuelles de ses fonctions voire de ses devoirs au travail, la promotion des valeurs défendues par l'individu ou la qualification morale de soi-même comme progressiste.

Ces expressions de revalorisation de soi visent à réparer et à revaloriser symboliquement l'identité blessée. Elles peuvent être associées à une attitude critique, passant par exemple par la remise en question de la responsabilité et des formes hiérarchiques (encadrement et management) dans l'entreprise. À l'inverse, elle s'appuie parfois sur un motif emprunté à l'idéologie dominante, invoquant le choix individuel et l'inscription de sa situation professionnelle actuelle dans la continuité d'un choix de vie global. La logique de la « responsabilisation » intervient alors.

Le fatalisme

Bien que les thèses développées par A. Honneth demandent à être réévaluées, il demeure que « les modes de représentation des sentiments d'injustice sociale ne sont pas [...] à la libre disposition des sujets concernés, mais [...] sont influencés et déterminés par de multiples mécanismes de domination de classe » (Honneth, 2006, p. 212). Concernant l'appréciation des inégalités et des injustices sociales, le sentiment de fatalité et les jugements qui l'expriment représentent la traduction morale voire cognitive de processus d'intériorisation de mécanismes sociaux aujourd'hui dominants. Ce motif explicatif des inégalités est parfois interprété comme la version populaire de la culture de la pauvretÈ (Kreidl, 2000) mais il traverse Ègalement le discours des individus les plus avantagÈs socialement comme les propos de Thomas, prÈcÈdemment citÈs le suggËrent (voir supra 3.3). Il est en particulier mobilisÈ pour qualifier la reproduction sociale et les destins sociaux qui frappent les enfants – plus encore que les adultes – du fait de leur origine sociale. Il se conjoint occasionnellement avec un jugement d'inacceptabilité des inégalités.

La croyance dans la fatalité sociale tient à distance toute remise en cause du « consensus de la domination sociale » (Honneth, 2006, p. 212) : les inégalités sont inacceptables mais on n'y peut rien et on ne peut rien y faire. Le discours d'Anne en est exemplaire : « Je pense que les inégalités d'argent sont inévitables. Ca me paraît assez inévitable dans un système capitaliste. C'est même constitutif de la vie en société. Il y aura toujours des gens qui seront mieux lotis. L'argent, ça me paraît inévitable qu'il y en ait qui en ont toujours plus. Même si on était dans le communisme, il y aurait des inégalités. On a bien vu ce que cela donnait en URSS. Finalement, il y a toujours des gens qui dominent, qui ont de l'argent. Je pense que l'on peut combattre des injustices, mais il y en aura toujours de nouvelles qui vont apparaître ». Cette intériorisation de la fatalité des mécanismes sociaux émerge toutefois aussi au sein des classes intermédiaires et supérieures.

Conclusion

Les entretiens approfondis de l'enquête *PISJ* ont contribué à récuser les thèses d'A. Honneth tendant à projeter sur des groupes sociaux hétérogènes des modes distincts de représentations du juste ainsi que des types de qualification de l'ordre social. La conscience morale quotidienne s'organise, lorsqu'il est question d'inégalités, autour de stéréotypes normatifs que l'on retrouve dans l'ensemble du champ social. Les représentations du monde et les appréciations normatives de la structure sociale s'expliquent aujourd'hui moins à partir de facteurs sociodémographiques que politiques, attestant ainsi de la cohérence intrinsèque de ces représentations et de leur rôle structurant face aux déterminismes sociaux.

La diffusion d'une « domination normative » et des phénomènes d'intériorisation de l'idéologie dominante doivent être nuancés, dans la mesure où les individus socialement les moins avantagés défendent des principes

de justice alternatifs à ceux que celle-ci promeut et explicitent, en toute impartialité et indépendamment de leur objectivité positionnelle, ce que serait, à leurs yeux, un « ordre social juste ». La logique de la responsabilisation et le sentiment de fatalité attestent cependant, de façon notable, de formes d'intériorisation des mécanismes de la reproduction sociale. Néanmoins ceux-là ne caractérisent pas exclusivement le discours des individus les moins avantagés socialement ni n'en résument la substance.

Annexe 1 : Liste des personnes interrogées

- 1. Anne, 27 ans, célibataire, salariée du privé en CDI, documentaliste-rédactrice
- 2. August, 56 ans, marié, ouvrier qualifié
- 3. Béatrice, 41 ans, vie maritale, enseignante de musique
- 4. Brigitte, 50 ans, célibataire, cadre supérieur titulaire du public, conseillère d'orientation
- 5. Catherine, 42 ans, mariée, 3 enfants, cadre supérieur, profession libérale
- 6. Charles, 28 ans, célibataire, ingénieur du son, intermittent du spectacle
- 7. Charlotte, 27 ans, célibataire, assistante sociale en CDI
- 8. Daniel, 30 ans, vie maritale, journaliste à son compte, pigiste
- 9. Dominique, 51 ans, pacsée, chômeuse antérieurement conseillère en insertion professionnelle
- 10. Estelle, 51 ans, célibataire, cadre moyen du privé en CDI dans l'agro-alimentaire
- 11. Fabien, 28 ans, vie maritale, chef d'entreprise, auto-entrepreneur
- 12. Fabienne, 58 ans, pacsée, directrice de librairie
- 13. Félix, 57 ans, célibataire, chef d'entreprise, auto-entrepreneur
- 14. François, 34 ans, célibataire, travailleur social, salarié du privé en CDI
- 15. Gaëlle, 63 ans, mariée, 3 enfants, retraitée, anciennement institutrice et directrice d'école
- 16. Habib, 56 ans, marié, 2 enfants, conseiller principal d'éducation (CPE), cadre moyen titulaire du public
- 17. Harold, 56 ans, marié, 2 enfants, statisticien du Pôle Emploi
- 18. Henry, 52 ans, marié, 3 enfants, cadre moyen du privé en contrat à durée indéterminée de chantier (CDIC)
- 19. Jacques, 50 ans, séparé, 1 enfant, chômeur antérieurement infographiste dans le privé
- 20. Jannick, 57 ans, marié, 2 enfants, ouvrier qualifié
- 21. Jean-Baptiste, 44 ans, marié, 2 enfants, cadre supérieur du privé
- 22. Jean-Yves, 64 ans, marié, 2 enfants, ouvrier qualifié
- 23. Jeanne, 29 ans, vie maritale, cadre moyen du privé en CDI
- 24. Jessica, 27 ans, mariée, auto-entrepreneur
- 25. Julie R., 27 ans, célibataire, cadre moyen du privé en CDI
- 26. Juliette, 26 ans, vie maritale, salariée du privé en CDD
- 27. Karine, 33 ans, célibataire, cadre moyen du privé aujourd'hui au chômage
- 28. Laetitia, 40 ans, vie maritale, artiste à son compte
- 29. Laurence, 38 ans, mariée, 2 enfants, ouvrière qualifiée

- 30. Madeline, 56 ans, divorcée, 1 enfant, conteuse intermittente du spectacle
- 31. Marcel, 39 ans, célibataire, ouvrier qualifié
- 32. Marie G., 38 ans, célibataire, agent d'accueil CROUS
- 33. Marie L., 44 ans, mariée, 3 enfants, cadre moyen en congé parental
- 34. Marie-Claude, 62 ans, veuve, 2 enfants, retraitée, travaillant à mi-temps, anciennement commerçante
- 35. Marie-Pierre, 65 ans, mariée, 3 enfants, femme au foyer
- 36. Marine, 20 ans, célibataire, étudiante aide-soignante, employée en CDD dans le privé
- 37. Max, 73 ans, marié, 4 enfants, retraité anciennement artisan commerçant et chef d'entreprise
- 38. Michel, 46 ans, vie maritale, intermittent du spectacle
- 39. Mouna, 60 ans, mariée, 1 enfant, femme au foyer
- 40. Pascal, 38 ans, pacsé, 3 enfants, ouvrier qualifié
- 41. Patrick, 59 ans, marié, 2 enfants, pharmacien
- 42. Pierre C., 52 ans, marié, 3 enfants, cadre supérieur du privé
- 43. Raïssa, 28 ans, célibataire, professeur des écoles
- 44. Richard, 40 ans, marié, 2 enfants, cadre supérieur dirigeant de PME
- 45. Sarah, 75 ans, mariée, 5 enfants, journaliste et psychologue en activité
- 46. Sébastien, 40 ans, marié, 2 enfants, professeur des écoles
- 47. Thibault, 44 ans, marié, 2 enfants, ouvrier qualifié
- 48. Thierry, 24 ans, célibataire, conducteur de trains
- 49. Thomas, 37 ans, célibataire, cadre supérieur du privé
- 50. Vincent, 29 ans, célibataire, éducateur
- 51. Vivianne, 28 ans, mariée, psychomotricienne

Annexe 2 : Extrait des questions posées aux enquêtés

- 1. « Tout d'abord, s'agissant de vous, y a-t-il des moments ou des situations dans votre vie où vous avez eu le sentiment d'être traité injustement ? »
- 2. « Il y a dans la société française différentes formes d'inégalités. Quelles sont selon vous les grandes inégalités qui caractérisent aujourd'hui la société française ?

Est-ce que certaines inégalités vous paraissent plus acceptables que d'autres ?

Est-ce que certaines inégalités vous paraissent inévitables ? »

- 3. « J'aimerais maintenant aborder la question des inégalités de revenu. Comment expliquez-vous les différences de revenus du travail et, surtout, qu'est-ce qui les justifie ? »
- 7. « Tout bien considéré, dans l'ensemble, diriez-vous que la société française est plutôt juste ou plutôt injuste ? »
 - QC1. « J'aimerais revenir sur les différentes formes d'inégalités car nous ne les avons pas toutes abordées. On peut par exemple penser aux inégalités suivantes : les inégalités de patrimoines ; les inégalités de logements ; les inégalités face aux chômages et aux emplois précaires ; les inégalités

face aux conditions de travail ; les inégalités entre les hommes et les femmes ; les inégalités liées à l'origine ethnique ; les inégalités scolaires ; les inégalités face à la santé et aux soins ; les inégalités entre les jeunes et les plus âgés ; les inégalités face à l'insécurité ; les inégalités d'exposition aux risques technologiques, industriels ou scientifiques (nucléaire, OGM, santé...). Y en a-t-il certaines qui vous semblent particulièrement fortes en France aujourd'hui ? Certaines vous semblent-elles plus acceptables que d'autres ? Certaines sont-elles inévitables ? »

QC2. « Pensez-vous que l'État devrait davantage intervenir pour réduire les inégalités ? Quelles devraient être ses priorités, selon vous ?

S'agissant de la protection sociale, certains disent qu'il faut aider tout le monde et d'autres pensent au contraire qu'il ne faut pas aider ceux qui ne font pas d'effort ? Qu'en pensez-vous ?

Prenons les chômeurs, par exemple, certains disent que ceux qui ne recherchent pas activement un emploi devraient perdre leurs indemnités. Qu'en pensez-vous ? »

8. « Voici trois sociétés imaginaires ayant chacune trois catégories sociales.

(Enquêteur : montrer carton B + faire remarquer ce qui figure en italique sur le carton à savoir : il y a moins d'inégalité et de richesse dans la société B que dans la société C et encore moins dans la société A que dans la société B. Si l'enquêté soulève la question, préciser que le prix des biens est identique dans les trois sociétés)

Sans tenir compte de votre situation personnelle (puisqu'il s'agit de sociétés purement imaginaires), dans quelle société préféreriez-vous vivre ? La société A, B ou C ?

Et, globalement, quelle société vous paraît la plus juste ? La société A, B ou C ?

Pourquoi?»

Références

Bajoit G. et A. Franssen, Les jeunes dans la compétition culturelle, Paris, PUF, 1995.

Bauman Zygmunt, Freedom, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1988.

Beaud Stéphane et Michel Pialoux, Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard, Paris, Fayard, 1999.

Bentham Jeremy, *Panoptique* [1780], tr. fr. par Christian Laval, Paris, Mille et une nuits, 2002.

Bihr Alain et Roland Pfefferkorn, Déchiffrer les inégalités, Paris, Syros-La Découverte, 1999.

Bobo Lawrence, « Race and beliefs about affirmative action : Assessing the effects of interests, group threat, ideology and racism », in D. O. Sears, J. Sidanius et L. Bobo (dir.), *Racialized Politics : The debate about racism in America*, Chicago, University of Chicago, 2000, p. 137-164.

Boltanski L., Chiapello E., Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard, 1999.

Bonardi Christine, « Représentations sociales et mémoire : de la dynamique aux structures premières », *Connexions*, 2003-2, n° 80, p. 43-57.

Bourdieu Pierre, Les structures sociales de l'économie, Paris, Seuil, 2000.

Card C., « Gender and moral luck », in O. Flanagan et A. Rorty (dir.), *Identity, character and morality*, Cambridge, MIT Press, 1990, p. 199-218.

Davidson Pamela, Susan Steinmann et Bernd Wegener, « The Caring But Unjust Women? A Comparative Study of Gender Differences in Perceptions of Social Justice in four countries », *in* J. R. Kluegel, D. S. Mason et B. Wegener, *Social Justice and Political Change*, New York, Aldin, 1995, p. 285-319.

Delors J., Changer, Paris, Stock, 1975.

Dubet François, La galère, Paris, Fayard, 1987.

Dubet F., Les inégalités multipliées, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2000.

Elias N., Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une minorité [1965], Paris, Fayard, 1997.

Esses Victoria M., Lynne M. Jackson et Tamara L. Armstrong, « Intergroup competition and attitudes toward immigrants and immigration: An instrumental model of group conflict », *Journal of Social Issues*, 54, 1998, p. 699-724.

Fassin Éric, « La nature de la maternité. Pour une anthropologie de la reproduction », *Journal des anthropologues*, numéro spécial Médecine et biologie : chimères et production du social, 88-89, 2002, p. 103-122.

Fischbach Franck, Manifeste pour une philosophie sociale, Paris, La Découverte, coll. Théorie critique, 2010.

Forsé M. et O. Galland (dir.), Les Français face aux inégalités et à la justice sociale, Paris, Colin, 2011.

Gilligan C., In a different voice: Women's conceptions of self and morality. Stage theories of cognitive and moral development: Criticism and application, Cambridge, Harvard University Press, 1978, p. 52-88.

Gramsci Antonio, Cahiers de prison (1929-1935), Paris, Gallimard, 5 vol., 1978-1996.

Gramsci Antonio, Cahiers de prison (Cahiers 14-18), Paris, Gallimard, 1990.

Guibet Lafaye C., « Le jugement de justice et ses raisons. Le juste et l'inacceptable », Habilitation à Diriger des Recherches, Paris, Université Paris Sorbonne, 2011.

Hochschild J., What's Fair? American Beliefs about Distributive Justice, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1981.

Honneth A., La société du mépris [2000], Paris, La Découverte, 2006.

Jost John T. et Mazarin Banaji, « The role of stereotyping in system-justification and production of false consciousness », *British Journal of Social Psychology*, 33, 1994, p. 1-27.

Jost John T., Mazarin R. Banaji et Brian A. Nosek, « A decade of system justification theory : Accumulated evidence of conscious and unconscious bolstering of the status quo », *Political Psychology*, 25, 2004, p. 881-919.

Kluegel J. R. et M. Miyano, « Justice beliefs and support for the welfare state in advanced capitalism », in J. R. Kluegel, D. S. Mason et B. Wegener, *Social Justice and Political Change*, New York, Aldin, 1995, p. 81-105.

Knibiehler Yvonne et Gérard Neyrand, *Maternité et parentalité*, Rennes, École des Hautes Études en Santé Publique. 2004.

Kohlberg L., Essays on moral development, vol. 1 : The philosophy of moral development, New York, Harper & Row, 1981.

Kreidl Martin, « What makes inequalities legitimate? An international comparison », 2000, research paper n° 403/99/1128, ISBN 80-85950-80-4.

Lane Robert E., Political Life: Why People Get Involved in Politics, Glencoe, ILL, The Free Press, 1959.

Lebaron Frédéric, La croyance économique, Paris, Seuil, 2000.

Lerner Melvin J., The belief in a just world: A fundamental delusion, New-York, Plenum Press, 1980.

Lorenzi-Cioldi Fabio, Les représentations des groupes dominants et dominés. Collections et agrégats. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002.

Lykes M. B., « The caring self: Social experiences of power and powerlessness », in M. M. Brabeck (dir.), Who cares? Theory, research, and educationnal implications of the ethic of care, New York, Praeger, 1989, p. 164-179.

Martuccelli Danilo, « Figures de la domination », Revue française de sociologie, vol. 45, n° 3, 2004, p. 469-497.

Marx Karl et Friedrich Engels, L'idéologie allemande [1845], Paris, Éditions sociales, 1982.

Menger Pierre-Michel, Les intermittents du spectacle. Sociologie du travail flexible [2005], Paris, EHESS, coll. « Cas de figure », 2011.

Moller Okin Susan, Justice, genre et famille [1989], Paris, Flammarion, 2008.

Moore Barrington, Injustice. The Social Basis of Obédience and Revolt, New York, White Plains, 1978.

Parkin Frank, Class Inequality and Political Order, New York, Praeger, 1971.

Paugam S., La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 1996.

Rawls John, *Theory of Justice*, Cambridge (Massachusetts), Belknap Press of Harvard University Press, 1971; tr. fr., *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987.

Runciman W. G., Relative Deprivation and Social Justice, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1966.

Scott J.T. et al., « Just Deserts : An Experimental Study of Distributive Justice Norms », American Journal of Political Science, vol. 45, n° 3, Oct. 2001, p. 749-767.

Sennett Richard et Jonathan Conn, The Hidden Injuries of Class, New York, Vintage Books, 1972.

Sherif M., Group conflict and cooperation: Their Social Psychology, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1967.

Sidanius J. et F. Pratto, *Social Dominance : An Intergroup Theory of Social Hierarchy and Oppression*, New York, Cambridge University Press, 1999.

Stack C. B., « The gender of gender: Women and men of color », Signs. Journal of Women in Culture and Society, 11, 1986, p. 321-324.

Schwartz O., Le monde privé des ouvriers, Paris, PUF, 1990.

Thurow Lester, « The Illusion of Economic Necessity », in Robert Solo et Charles Anderson (dir.), *Value Judgement and Income Distribution*, 1981, p. 250-275.

Toffler Alvin, Les nouveaux pouvoirs, Paris, Fayard, 1990.

Touraine Alain, La société post-industrielle, Paris, Denoël, 1969.

Tsujimoto R. N., « Kohlberg's moral judgment stages : Perceptions of injustice », *Journal of Psychology*, 101, 1979, p. 79-82.

Weber M., Économie et société [1922], Paris, Plon, 1995.